

Vice de procédure pénal

Par **ajjac13**, le **13/06/2019** à **16:20**

Bonjour

Je voudrais savoir comment faire valoir un vice de procédure pénal pour l'affaire que je vous décrit brièvement : L'auteur d'un vol détient les objets volés chez sa mère (adresse où il est hébergé à titre officieux). Alertée par le voisinage, la police intervient sans mandat de perquisition. La personne en question les laisse entrer sans l'aval de sa mère (qui dort à ce moment là). La personne est actuellement en mandat de dépôt. Défendue par un avocat commis d'office peu scrupuleux. Je voudrais savoir comment puis-je aidé à la réalisation des démarches.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/06/2019** à **06:49**

Bonjour

[citation]Alertée par le voisinage, la police intervient sans mandat de perquisition. [/citation]

C'est tout à fait normal dans la mesure où **il n'existe pas de mandat de perquisition en France.**

D'ailleurs, on entend ça uniquement dans les séries policières américaines [smile3]

Je vous invite à lire ceci <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32326>